



Arret du a un accident de travail

Par **sandra77**, le **29/06/2016** à **08:48**

Bonjour Monsieur,

Je me permets ce message car je suis dans une situation qui m'inquiète et je ne c'est plus vers qui me tourner;Je suis en arrêt de travail depuis le le 8 janvier 2015 suite a un accident de travail.Je suis agent titulaire a 20H par semaine dans une petite commune du 77 mais n'étant pas a temps complet je dépends du régime de la sécurité sociale.Je suis passé en expertise devant n expert agrée qui ne ma pas autorisé a reprendre mon activité ,je suis passé devant le médecin conseil de la cpam qui ma dit que j'étais consolidé jusqu'au 10juin 2016 qui fallait que mon employeur me trouve un reclassement ou que sinon que le médecine du travail me déclare inapte et que si mon employeur ne pouvait pas me reclasser il était dans l'obligation de me licencié!Ma question est la suivante:

Si je suis convoqué a la médecine du travail et qu'il me déclare inapte sachant qu'il ne mon pas validé ma reprise déjà a trois reprise que se passe t'il?si il me dise reclassement et que mon employeur n'a rien a me proposé,qu'est que je fait après le 10juin?qui m'indemnise?qu'est ce que je devient?

Je vous remercies très sincèrement,croyez monsieur a mes plus sincères remerciements